



Département  
de la Vendée

-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240701-2024JUILDEL16-DE



Date de la convocation : 25 juin 2024  
Séance du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) – Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) – Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU  
Julie MARIEL-GODARD  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49  
Nombre de conseillers votants : 31  
30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

### **16- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°18 DU 12 DÉCEMBRE 2022 PORTANT CONVENTION ET SUBVENTION DE LA VILLE DES HERBIERS AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (C.O.S) – PRESTATIONS RETRAITE ET MÉDAILLES**

Par délibération n°18 du 12 décembre 2022, il a été décidé de confier au comité des œuvres sociales du personnel des collectivités de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, par convention, la gestion des prestations médailles et retraites en contrepartie d'un remboursement.

Cette délibération précisait qu'au regard du nombre de départs à la retraites et de médailles durant l'année 2022, le montant de ce remboursement pour l'année 2022 serait au maximum égal à 3 950 euros.

En réalité le montant du remboursement à verser au comité des œuvres sociales du personnel des collectivités de la Communauté de communes du Pays des Herbiers en contrepartie de la gestion des prestations médailles et retraites s'élève à 5 350 euros.

Il y a donc lieu de modifier ladite délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 6 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, commerce et centre-ville du 12 juin 2024,

Vu le rapport de Véronique BESSE,

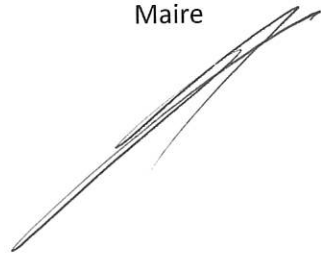
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier la délibération n° 18 du 12 décembre 2022 portant convention et subvention au comité des œuvres sociales du personnel des collectivités de la communauté de communes du pays des herbiers – prestations médailles et retraites, en ce qu'elle fixait un remboursement 3 950 euros au lieu de 5 350 euros.
- approuve le versement de la somme de 5 350 euros au comité des œuvres sociales du personnel des collectivités de la Communauté de communes du Pays des Herbiers en contrepartie de la gestion des prestations médailles et retraites pour l'année 2022.

Marie-Annick MENANTEAU  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 05 JUL. 2024  
Publié électroniquement le : 05 JUL. 2024